



ÉCOLE SAINT-GEORGES

ENSEIGNEMENT PRIVÉ CATHOLIQUE SOUS CONTRAT

Tarifs 2021 - 2022

✚ Dans le cas d'une inscription ; un règlement de **150,00 €** par enfant dont 40,00 € de frais de dossier acquis à l'établissement et 110,00 € d'acompte déduit de la facturation annuelle en septembre.

✚ Dans le cas d'une réinscription ; un règlement de **110,00 €** d'acompte uniquement, qui sera déduit de la facturation annuelle en septembre.

En cas de désistement, les acomptes ne seront pas restitués sauf sur présentation d'un justificatif.

Contribution annuelle des familles pour la scolarité

1 170,00 € par enfant

585,00 € à partir du 3ème enfant

Nous vous rappelons que tout mois commencé est dû dans son intégralité.

Cotisation annuelle facultative à l'APEL de 30 € (par famille)

Si vous ne souhaitez pas cotiser, merci de bien vouloir adresser un courrier de désistement au service comptabilité avant le 10 septembre 2021
<https://apelsaintgeorges.home.blog/>

Frais annuels obligatoires (par enfant)

27,00 € frais de fournitures scolaires et travaux manuels

30,00 € frais d'achat des fichiers pour tous les élèves de GS au CM2

12,00 € frais de reprographie

5,00 € frais d'affranchissement

10,00 € frais de visite médicale pour les élèves de CP

4,00 € par vacation théâtre

4 € pour 1 spectacle organisé par M. Durieux

Tarif annuel pour les options

	Demi-pension	Garderie du soir	Etude surveillée du soir
1 jour / semaine	200,00 €	115,00€	115,00€
2 jours / semaine	400,00 €	230,00 €	230,00 €
3 jours / semaine	600,00 €	345,00 €	345,00 €
4 jours / semaine	800,00 €	460,00 €	460,00 €
Tarif exceptionnel	6,50 € / repas	5 € / garderie	5 € / étude

Frais de demi-pension :

- Le tarif annuel tient compte des jours fériés et des journées pédagogiques.
- Une réduction de 50% sur le prix du repas sera effectuée sur les jours d'absence d'éventuels voyages scolaires.
- Pour toute absence médicale inférieure ou égale à une semaine, aucun remboursement ne sera effectué sauf en cas d'hospitalisation.
- Toute absence pour des raisons confessionnelles ne peut être prise en compte.

Toute modification de demi-pension doit être signalée par écrit au chef d'établissement, avant le 10 décembre 2021 pour le 2ème trimestre et avant le 10 mars 2022 pour le 3ème trimestre.

Choix du moyen de paiement

- Paiement mensuel par prélèvement bancaire en 10 mensualités** (soit 150€ par enfant en septembre puis la facturation annuelle déterminera le montant des échéances d'octobre à juin).

Joindre obligatoirement un RIB et un mandat de prélèvement SEPA disponible sur le site de l'établissement
www.saint-georges-paris.fr

- Paiement en 3 fois à réception de la facture annuelle** par chèque

- 1^{er} versement avant le 10 novembre 2021
- 2^{ème} versement avant le 10 février 2022
- 3^{ème} versement avant le 10 mai 2022

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de l'OGEC Saint Georges avec le code famille au dos (411...)

- Paiement en 1 fois à réception de la facture annuelle soit avant le 10 novembre 2021** par chèque

En cas d'impayé par chèque, il vous sera facturé 16,20€ et en cas d'impayé par prélèvement, il vous sera facturé 15,60€ correspondant aux frais de banque.



Ce document est à titre indicatif, une annexe financière 2022-2023 vous sera envoyée en avril afin de mettre en place votre dossier comptable.